

Interview sur les DOM-TOM

Michel Rocard

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2002/1 (N° 32-33), PAGES 569 À 572
ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

DOI 10.4267/2042/14480

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://preprod.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2002-1-page-569.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Michel Rocard

*Député européen, Ancien Premier ministre,
Ambassadeur de la France auprès de l'« Asia Pacific Economic Council » (APEC)*

INTERVIEW SUR LES DOM-TOM

Quel pourrait être l'avenir des DOM-TOM en association avec la France et l'Europe des points de vue institutionnels et politiques ?

En ce qui concerne les relations institutionnelles et politiques avec la France métropolitaine, les DOM-TOM ont bénéficié d'un instrument juridique, le « Contrat de Plan », que j'ai mis en place en 1982 alors que j'étais ministre chargé du Plan. Le « Contrat de Plan » avait été inventé pour une autre raison. Nous étions inquiets à l'idée que l'appareil productif français soit mis à mal par des politiques budgétaires, fiscales, des prix, des revenus, etc. contradictoires. Le « Contrat de Plan » obligeait l'État à définir des objectifs économiques en partenariat avec les entreprises publiques. Les chefs d'entreprises contactés trouvaient que cela était une très bonne idée mais ils ne voulaient pas afficher publiquement leur soutien. L'idée devenait donc impraticable. C'est alors qu'on a pensé faire de même avec les Régions. L'objectif était de construire une relation d'égalité entre l'État et les Régions afin que l'État soit capable de financer des projets dont les Régions auraient eu l'initiative. Mais le problème juridique qui se posait était qu'une telle relation État/Région pouvait être déclarée inconstitutionnelle. Cela remettait en cause le principe de souveraineté, car les seules relations d'égalité étaient celles qu'il y a d'État à État, ce qui équivaut à celles que l'on a dans le cadre d'un traité international. C'est alors que le Conseil d'État eut l'idée d'inventer une jurisprudence en distinguant les clauses contractuelles soumises au droit public et les clauses contractuelles soumises au droit privé. Dans cette dernière hypothèse, seule la loi des parties l'emportait et cela n'entamait pas le principe de souveraineté. C'est ainsi que naquit le « Contrat de Plan »

(avec des clauses contractuelles de droit privé) dans la loi de 1982. Toutes les régions l'ont signé. La loi de 1982 prévoyait que les Régions avaient l'autorisation de négocier, par exemple, des contrats de développement avec les régions frontalières (je pense à la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion). L'idée d'autoriser les Régions à négocier avec les puissances étrangères était mal acceptée par les Jacobins et lorsque la droite vint au pouvoir, le Premier ministre de l'époque [Jacques Chirac] supprima cette disposition, laquelle fût réintroduite lorsque la Gauche revint au pouvoir en 1988.

Y a-t-il encore matière à distinguer DOM et TOM, ou bien faut-il un statut commun ?

Il me semble qu'il y a encore matière à distinguer les DOM des TOM en raison des particularités de l'histoire et parce que la souveraineté telle qu'on la comprend aujourd'hui est relativement bien acceptée. D'ailleurs, la question du multiculturalisme s'y pose de manière très différente : des communautés ethniques diverses y coexistent depuis parfois plusieurs siècles. Cela étant, le guidage vers plus d'autonomie serait un bon exemple que le multiculturalisme à la française puisse réussir.

Les TOM constituent une catégorie hétérogène. Saint-Pierre a besoin de la France et serait autrement noyé dans l'ensemble canadien. En ce qui concerne Mayotte, tout affaiblissement de la France serait une catastrophe pour ce pays. Lorsque la grande Comore a demandé son indépendance, la petite Comore a refusé. Au début, l'Assemblée Nationale n'a pas distingué la situation des deux îles conformément aux principes du droit international. C'est alors que Pierre Messmer a déposé un amendement pour que Mayotte ne devienne pas indépendant. Le texte part au Sénat et personne n'y voit rien. Aujourd'hui la France est encore en procédure devant la commission de décolonisation de l'ONU. C'est un incident diplomatique qui n'est toujours pas réglé car les traités internationaux en la matière n'ont pas été respectés. À Wallis et à Futuna, il y a deux rois et 14 000 personnes à soutenir. La Polynésie française ne représente plus autant un intérêt stratégique ; en réalité, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont besoin de la France notamment, mais pas seulement, pour surveiller leur zone économique exclusive devant les incursions sauvages des bateaux de pêche.

Ces TOM doivent densifier leur statut, s'en servir pour leur développement. Les lois de pays devraient s'y étendre comme en Corse, c'est-à-dire sous le contrôle du parlement, du conseil constitutionnel et du tribunal administratif. Ce qui manque à ces pays, ce sont les cadres pour penser leur développement. Ils n'utilisent pas la moitié de ce qu'ils pourraient faire. Mais les marges de manœuvre sont acquises. Le Sénat coutumier fonctionne en Nouvelle-Calédonie alors que le Conseil des Archipels n'a pas été mis en place en Polynésie française. La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe souffrent de l'excès des rémunérations. J'étais un de ceux qui étaient contre le fait que le revenu minimum d'insertion (RMI) soit étendu automatiquement dans les DOM sans un contrôle des élus locaux.

Quel devrait être la marge de manœuvre des DOM-TOM concédée par la France pour qu'ils mettent en œuvre une politique régionale ?

En tant que Premier ministre, j'ai mis fin à « l'Exclusive », bien que cela soit arrivé bien tard. Il faut savoir que pendant très longtemps, Les Haut-commissaires et les Préfets avaient pour interdiction d'avoir des relations administratives avec les Ambassadeurs des zones régionales. Le principe de l'« Exclusive » représentait la suite de l'économie de traite qui avait prévalu depuis des siècles. La création par moi des secrétariats permanents dans les trois zones est apparue comme la suite logique de la fin de l'« Exclusive ». Il fallait pour chaque zone : une structure permanente (et j'insiste sur ce terme), une mémoire et un animateur de talent avec beaucoup de volonté. Chaque zone (Caraïbe, Pacifique, océan Indien) dispose désormais d'un secrétariat permanent qui est dirigé soit par un préfet soit par un diplomate et qui fait le lien entre les territoires, les collectivités et les États de la zone. À l'origine, l'idée n'était pas si évidente que cela car le diplomate ou le préfet devait accepter d'être considéré comme hors hiérarchie, et l'on ne savait pas si des fonctionnaires talentueux accepteraient le poste.

Dès 1990, je voulais faire des DOM-TOM, non pas la vitrine, ce qui est déjà bien, mais la base de départ de la coopération française avec l'Étranger. Il était plus logique de définir les relations dans l'océan Indien à partir de La Réunion et non de la Métropole et cela était aussi vrai pour les Caraïbes et le Pacifique. À ce propos, laissez moi vous racontez une anecdote. L'ambassadrice de Trinidad et Tobago qui était une ancienne de mes élèves à l'ENA me téléphone, s'excusant de déranger un Premier ministre sans passer par les voies protocolaires. Elle m'explique que ce pays fait partie de la zone du plan Reagan-Caraïbes et dispose de lignes de crédits américains très importants, étant exclues les zones sous contrôle français. Elle m'indique que le Pays a besoin d'un patrouilleur pour la zone de pêche. Il y a des problèmes de logements et une entreprise guadeloupéenne est très bien placée. Il y a un grand besoin en retraitement des eaux usées. Le problème est qu'à la Cofase, ce pays est classé au 77^e rang et donc aucune avance de trésorerie n'est possible. Cela est injuste car Trinidad et Tobago regorgent de pétrole. Imaginez-vous qu'il a fallu que je passe une dizaine de coups de téléphone, et cela a mis près de six mois, pour corriger la position de Trinidad et Tobago à la Coface. Maintenant le droit qui aurait permis d'entamer des relations entre un Dom et un pays étranger existe. Mais à l'époque, il a tout de même fallu mobiliser l'attention du Premier ministre !

L'autonomie actuelle dont bénéficient les DOM-TOM à l'égard de la Métropole est-elle viable ou n'est ce qu'une étape vers l'indépendance ?

Je plains les constitutionnalistes car je ne vois pas très bien aujourd'hui comment on pourrait qualifier la notion d'indépendance. Je pose la question de savoir à partir de quels critères pourra-t-on dire qu'un pays est indépendant ? La monnaie ? La défense nationale ? L'organisation judiciaire ? Le fait qu'il y ait une cour d'appel hors du territoire serait un motif suffisant pour dire que le pays n'est plus indépendant.

À mon avis aujourd'hui, toute agitation institutionnelle n'est qu'une fuite en avant. La question de l'autonomie économique est de loin ce qu'il reste de plus important à conquérir.

Mon sentiment profond est que l'avenir des DOM-TOM dépend de leur capacité d'autonomie économique. La Nouvelle-Calédonie exporte 120 % de ce qu'elle consomme. La Polynésie en est à peu près à 35-40 %, ce qui repose la question de son autonomie économique. À cet égard, la conquête de l'autonomie aérienne est une très bonne chose car il s'agit de sortir le Pacifique de son isolement. C'est une question d'intérêt public. En ce qui concerne les DOM, la création de la Région, la levée de l'exclusive, puis la mise en place des contrats de plan a beaucoup contribué à fournir à ces départements Outre-mer les outils de leur développement.

Sur le plan légal, je pense que l'essentiel est fait. Je crois que les DOM-TOM ont suffisamment de marge de manœuvre aujourd'hui. C'est désormais à eux d'utiliser ces marges de liberté ! À ce propos, il y a une bataille politique à mener contre les « gangs des importateurs » qui empêchent le développement local. Par exemple, les jus de fruits sont importés ce qui décourage les industries de transformation locale. C'est un assassinat méthodique des DOM-TOM ! Il faudrait aussi promouvoir la recherche en médecine tropicale, les productions d'énergie locale. Par exemple, la production d'énergie à partir de la « bagasse » représente 45 % des ressources à La Réunion et permettrait des gains importants en terme de ressources énergétiques et écologiques. C'est une idée qui aurait dû être exploitée avec EDF, mais elle n'a jamais été reprise alors qu'il y a trente pays sucriers dans le monde et que La Réunion pourrait exporter son savoir-faire. Dans la perspective du développement d'une politique régionale, les universités de La Réunion, des Antilles-Guyane et du Pacifique devraient rayonner dans leur zone régionale. Je rappelle que j'ai créé l'Université du Pacifique qui aurait dû favoriser l'émergence d'une solidarité inter-insulaire dans ces régions. L'université aurait dû accueillir des océaniens anglophones. Le Centre culturel Jean-Marie Tjibaou a aujourd'hui la vocation de s'adresser à tout le Pacifique.

Nous sommes sans doute dans le monde, le seul exemple de décolonisation sans transfert de souveraineté. Ces DOM-TOM ont la vocation de devenir des leaders dans leur région.

Du point de vue de la Métropole, il y a peut-être un problème dans la gestion de l'appareil administratif de coopération française. Sur le plan institutionnel, les DOM-TOM payent beaucoup les conséquences du fait que leurs affaires soient gérées par un ministère des DOM-TOM. Prenons un exemple qui vaut pour d'autres matières. Lorsque chaque année l'Éducation Nationale établit ses nominations, elle se sert en priorité tandis que les DOM-TOM et le Quai d'Orsay arrivent en dernier. Je pense que le ministère des DOM-TOM devrait être une administration de mission et non une administration de gestion car ce ministère est trop petit. Le problème est qu'une administration de mission est une idée technique qui a l'inconvénient d'avoir l'image d'une recentralisation, mais cela serait bénéfique pour les relations entre les DOM-TOM et la France métropolitaine. En outre, le problème du « turn-over » des fonctionnaires dans les TOM est insoluble car plus l'autonomie se consolide, moins le Haut-commissaire a de choses à y faire. Et inversement, il faut du temps pour acquérir un minimum de culture politique commune.